



## Le local fumeur d'une entreprise peut-il être couloir dont les murs ont des ouvertures laissant passer l'air ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 8 mars 2019

---

Bonjour

Le local fumeur d'une entreprise peut-il être couloir dont les murs ont des ouvertures laissant passer l'air ?

Je précise qu'il est constamment ouvert sur le bâtiment contenant les bureaux et que ce couloir est couvert.

Que faire quand ni le CHSCT ni l'inspection du travail ne font rien ?

### Réponse :

L'article [L.3512-8 du code de la santé publique](#) (CSP) interdit expressément de fumer « dans les lieux affectés à un usage collectif ».

Il rappelle également que la mise à disposition d'un local fumeur, n'est pas une obligation mais une faculté, laissant ainsi toute latitude à l'employeur d'installer des emplacements réservés aux fumeurs. Toutefois l'installation d'un tel local ne pourra se faire que sous certaines conditions qui sont rappelées dans les [Articles R.3512-3 à R.3512-6](#) du code de la santé publique.

La présentation que vous faites du local fumeur ne semble pas répondre aux conditions légales ainsi énoncées.

De plus, une obligation de sécurité incombe à l'employeur vis-à-vis de ses salariés qu'il doit [protéger du tabagisme passif](#). [La jurisprudence de la Chambre sociale de la Cour de Cassation en date du 29 juin 2005](#) fait peser sur l'employeur une obligation de résultat en matière de protection contre le tabagisme passif de ses employés.

Votre employeur a donc la responsabilité de faire respecter l'interdiction de fumer dans son entreprise. Vous pouvez rappeler à votre hiérarchie que cette responsabilité incombe à votre employeur et cet état du droit.

Si vous le souhaitez, [DNF](#), association reconnue de mission d'utilité publique et habilitée à agir en justice, peut adresser un courrier à votre employeur, lui rappelant ces prescriptions légales.

Si cela ne suffisait pas, d'autres pistes seraient envisageables, y compris sur le terrain contentieux. Notre association se tient à votre disposition pour les évoquer.